



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité de Lac-Supérieur

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-666  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS  
ET CERTIFICATS NUMÉRO 2015-559**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 4 juin 2024, le Règlement numéro 2024-666 règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2015-559.

Un certificat de conformité a été émis le 20 juin 2024 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2024-666 au bureau administratif de la Municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024

*(Original signé)*

---

Anne-Marie Charron  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe